

AMI FEAMPA 01-2025- OS 2.2
« Actions collectives, communication, médiation et animation des filières »
ANNEXE 1

Critères chapeau	Critères de sélection		Note	Note max.
Pertinence du projet	Le projet répond de manière optimale aux objectifs de l'OS et aux orientations de la stratégie régionale	Répond aux objectifs de l'OS	2	4
		Répond aux objectifs de l'OS et aux actions identifiées dans la stratégie régionale	4	
	Le projet favorise la structuration du marché	Non	0	2
		Oui	2	
Dimension collective	Le projet a fait l'objet d'une concertation préalable avec les professionnels pour l'évaluation des besoins	Non	0	2
		Oui	2	
	Le projet prévoit une diffusion et un partage des résultats à la filière	Non	0	1
		Oui	1	
Qualité environnementale	Le projet permet une amélioration des pratiques en terme de gestion des déchets/coproduits/plastiques	Non	0	2
		Oui	2	
	Le projet contribue à la transition écologique des entreprises ou à l'amélioration de pratiques en terme de consommation d'énergie	Non	0	1
		Oui	1	
Valorisation des produits et sécurité alimentaire	Le projet permet une amélioration de la qualité, de la valorisation ou de la traçabilité des produits	Non	0	2
		Oui	2	
	Le projet est en lien avec une démarche de certification/labellisation/marque collective	Non	0	2
		Oui	2	
Impact sur le plan social, économique et de l'emploi	Le projet concerne la promotion des produits issus de la pêche ou de l'aquaculture réunionnaise	Non	0	2
		Oui	2	
	Le projet contribue à l'émergence de nouveaux marchés	Non	0	2
		Oui	2	
			20	